



PREAVIS municipal relatif à la vente de terrains industriels dans la zone d'activités du Day pour la somme de Fr. 3'915'450.–

Vallorbe, le 30 mai 2023 / SC / FM

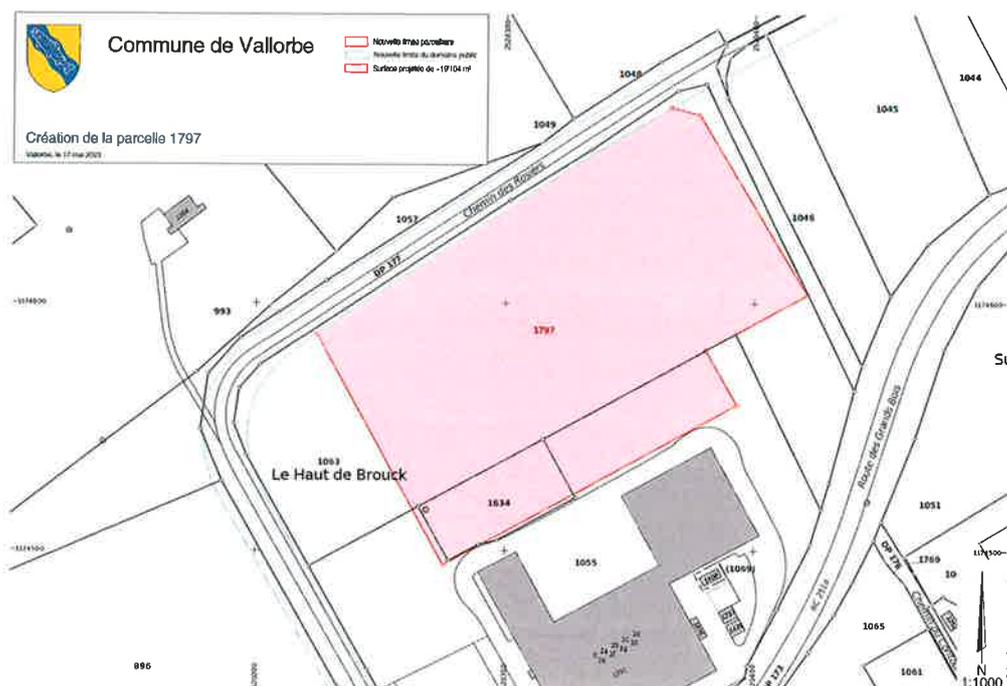
Au Conseil communal de et à
1337 Vallorbe

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En corrélation avec les travaux d'équipement de la zone d'activités « Le Haut de Brouck » au Day, la Municipalité a initié, il y a de cela quelques mois déjà, des démarches en vue de la valorisation de ces surfaces à vocation industrielle et artisanale.

L'entreprise Thermoflex SA, filiale suisse du Groupe Guillin, leader européen de l'emballage alimentaire, est fortement intéressée à implanter son siège social à Vallorbe en déménageant ses locaux situés actuellement à Lonay. Cette société exerce des activités d'approvisionnement, de logistique, de maintenance et de commerce auprès de clients divers tels que les détaillants, les métiers de bouche, le secteur agro-industriel et les collectivités publiques. A terme, une quarantaine d'emplois seraient créés dans le bâtiment qu'elle envisage de construire dans notre localité.

Afin d'ériger une halle d'environ 6'700 m² au sol, cette entreprise souhaite acquérir 19'104 m² de terrains provenant des parcelles communales n° 1055, 1063 et 1634, lesquelles sont affectées en « zone d'activités » et régies par le plan partiel d'affectation « Les Plans Praz – Sur la Torche ». Le fractionnement de ces parcelles aboutirait à la création de la nouvelle parcelle n° 1797 conformément au plan ci-après :



L'intégration du bâtiment projeté, illustré sur le photomontage ci-dessous, fera bien entendu l'objet d'une attention particulière de la Commune.



Le prix de vente de cette nouvelle parcelle n°1797, située à proximité des différentes canalisations publiques et d'alimentation en énergies et multimédias, est fixé (en fonction du potentiel constructible des terrains) en moyenne à Fr. 205.– le m², soit un total de Fr. 3'915'450.–.

Conclusion

Se fondant sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter le texte ci-après :

Le Conseil communal de Vallorbe

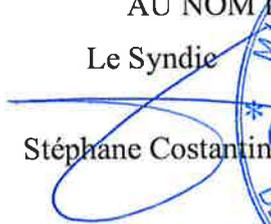
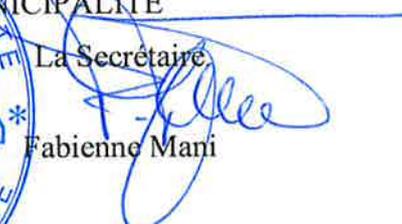
- vu le préavis n° 05/23 de la Municipalité ;
- ouï le rapport de la commission désignée pour l'étudier ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'autoriser la Municipalité à vendre une fraction de chacune des parcelles n° 1055, 1063 et 1634, propriétés communales, conformément au plan d'intention ci-dessus, pour la somme de Fr. 205.– en moyenne le m²;
2. d'attribuer le produit net de cette vente au compte n° 223.4242 « Plus-value patrimoine financier ».

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  La Secrétaire 

Stéphane Costantini  Fabienne Mari

Le sceau de la Municipalité de Vallorbe est ovale et contient le texte 'MUNICIPALITE DE VALLORBE' et 'LIBERTE ET PATRIE'.

Municipal délégué : Monsieur Stéphane Costantini, syndic